



Vers

une Nouvelle-Écosse accessible



Bienvenue

Imaginez une province où nos différences sont célébrées et valorisées et où notre participation à la vie des collectivités est soutenue de manière adéquate et inconditionnelle; où nous reconnaissons que chacun n'a pas les mêmes capacités, mais que la participation des individus à tout ce que la province peut offrir n'est pas être déterminée par des obstacles intentionnels ou accidentels; où la prospérité et la démocratie sont possibles parce que chacun est traité de façon juste et équitable; où tous les Néo-Écossais se voient offrir des possibilités de manière égale et, ce qui peut-être importe davantage, de manière équitable.

La nouvelle loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*) vise à mettre en place des normes pour que les collectivités de la province soient accueillantes et solidaires à l'égard de tous ceux qui souhaitent contribuer et que les objectifs établis conjointement par le gouvernement provincial et la communauté soient inscrits dans la loi. La nouvelle loi concerne l'environnement bâti, l'emploi, les transports, l'éducation, les communications et la prestation de biens et de services.

Aussi importante que puisse être cette loi, aucune loi ne peut être pleinement efficace sans l'engagement du gouvernement, des organisations, des entreprises et des citoyens. En effet, les attitudes envers les personnes marginalisées sont entretenues aussi bien par des organisations que des individus. Lorsque les dirigeants communautaires incarneront, par leur comportement, l'importance de l'équité et de l'égalité et favorisent l'inclusion, un tel comportement se généralisera.

La loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*) fait de l'accessibilité un droit de la personne et fixe comme objectif de rendre la Nouvelle-Écosse pleinement accessible d'ici 2030.

La réalisation de cet objectif nécessitera un travail collectif. Nous voulons donc savoir ce que vous pensez. Selon vous, sur quels aspects devrions-nous concentrer nos efforts pour faire de la Nouvelle-Écosse une province accessible?

Nous allons d'abord vous donner un aperçu de la situation actuelle et de ce que nous ont dit à ce jour les Néo-Écossais handicapés et les organisations qui les aident.

Gerry Post
Directeur général
Direction de l'accessibilité
Ministère de la Justice

Doug Foster
Président
Conseil consultatif sur l'accessibilité

Pour une Nouvelle-Écosse accessible

La Nouvelle-Écosse est devenue, en 2017, la troisième province du pays à adopter une loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*), s'engageant ainsi à devenir plus équitable et à supprimer tous les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées. Cette loi vise à faire de la Nouvelle-Écosse une province pleinement accessible d'ici 2030.

En Nouvelle-Écosse, près d'une personne sur cinq (19 %), âgée de quinze ans et plus, se dit handicapée, ce qui représente environ 144 000 Néo-Écossais¹. Il s'agit du pourcentage le plus élevé parmi toutes les provinces canadiennes. La Nouvelle-Écosse possède également le pourcentage le plus élevé de personnes de plus de 65 ans, soit une personne sur cinq (20 % de la population).² Ce pourcentage passera, d'ici 2030, à environ 25 % de la population, soit une personne sur quatre.³ Étant donné que les personnes âgées sont plus susceptibles d'avoir des incapacités que le reste de la population, le nombre de Néo-Écossais handicapés augmentera parallèlement au vieillissement de la population.

La loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*) énonce les mesures à prendre pour améliorer l'accessibilité en prévenant et en supprimant les obstacles qui empêchent les personnes handicapées de participer pleinement à la vie en société.

Les principes de la loi vont dans le sens de :

- la Charte canadienne des droits et libertés;
- la Loi sur les droits de la personne de la Nouvelle-Écosse;
- la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

La loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*) crée la Direction de l'accessibilité, avec pour mandat de surveiller l'application de la loi et de traiter d'autres questions liées au handicap. Elle crée également le Conseil consultatif sur l'accessibilité, qui comprend douze citoyens, dont une majorité de personnes handicapées.

Ce conseil contribuera à la stratégie du gouvernement visant à réaliser les objectifs d'accessibilité d'ici 2030. Il conseillera également le gouvernement sur l'élaboration de normes d'accessibilité.

1 Statistique Canada (2012). *Enquête canadienne sur l'incapacité*.

2 Statistique Canada (2017). *Population selon les grands groupes d'âge et le sexe, chiffres de 2016 pour les deux sexes, Canada, provinces et territoires, Recensement de 2016*.

3 Ministère des Aînés de la Nouvelle-Écosse (2017). *Plan d'action VIRAGE pour la population vieillissante de la Nouvelle-Écosse*.

Le gouvernement élaborera des normes dans les six domaines suivants :

Environnement bâti

Ces normes viseront à rendre les bâtiments, les rues, les trottoirs et les espaces communs accessibles à tous. Elles pourront combler les lacunes de la réglementation actuelle.

Éducation

Des normes seront mises en place pour aider à créer des environnements sans obstacle pour tous les élèves et étudiants. Elles pourraient par exemple porter sur la façon dont les élèves et les étudiants handicapés obtiennent l'enseignement et le matériel dont ils ont besoin et s'appliqueront aux élèves et aux étudiants de la maternelle à l'université.

Emploi

Les normes dans ce domaine aideront les personnes handicapées à trouver un emploi valorisant. L'objectif est d'assurer l'égalité d'accès à l'emploi pour les personnes handicapées.

Biens et services

Les normes relatives à la prestation de biens et de services peuvent cibler plusieurs aspects :

- Relations entre les prestataires de services et les personnes handicapées
- Utilisation d'appareils fonctionnels pendant l'accès aux services
- Modes d'obtention de biens et de services
- Formation des prestataires de services pour servir les personnes handicapées

Information et communication

Les normes permettront à tous les Néo-Écossais de recevoir et de communiquer les mêmes renseignements. Il pourra s'agir de formats accessibles (comme le braille, le langage gestuel américain ou les gros caractères), les sites Web et les technologies accessibles, ainsi que les modes de communication avec les personnes handicapées.

Transports

Les normes faciliteront les déplacements dans les régions rurales et urbaines de la Nouvelle-Écosse. Les modes de transport que réglemente le gouvernement fédéral, comme l'avion et le train, ne relèveront pas des normes provinciales.

Ce qu'on nous a dit

Le gouvernement lancera, à l'automne 2018, une stratégie visant à rendre la Nouvelle-Écosse accessible d'ici 2030. Cette stratégie précisera les priorités, les calendriers et les mesures du gouvernement.

Avant d'élaborer notre stratégie, nous voulons obtenir votre avis sur les questions suivantes :

- Quels sont pour vous les défis et les possibilités liés au travail nécessaire pour faire de la Nouvelle-Écosse une province accessible?
- Selon vous, quelles normes d'accessibilité devrait-on cibler en premier?
- Comment les différents secteurs peuvent aider à faire de la Nouvelle-Écosse une province accessible?

Nous avons déjà obtenu des avis lors de groupes de discussion ciblés et grâce à un questionnaire en ligne s'adressant aux personnes handicapées et aux organisations qui les aident.

Plus de quarante personnes ont participé aux groupes de discussion que nous avons organisés à travers la province en décembre 2017. Quelque 1 200 Néo-Écossais ont répondu au questionnaire en ligne publié en mars 2018.

Participants à l'enquête

22 %

de participants au nom
de personnes
handicapées



48 %

de personnes handicapées

30 %

de participants
représentant une organisation
fournissant des services aux
personnes handicapées

Quel type d'incapacité avez-vous ou possède la personne que vous représentez?*

51,1 %
Mobilité



41,0 %
Déficience
mentale



38,4 %
Apprentissage



29,7 %
Déficience
intellectuelle



25,9 %
Déficience
visuelle



25,4 %
Déficience
auditive



23,4 %
Déficience
sensorielle



12,7 %
Déficience
épisode



15,6 %
Autre



3,5 %
Je préfère ne
pas répondre



*Se reconnaissant comme tel. Les répondants pouvaient choisir toutes les réponses s'appliquant à leur situation.

Que signifie le terme « accessibilité »?

Pour les participants aux groupes de discussion et les personnes ayant répondu au questionnaire, une Nouvelle-Écosse accessible doit posséder les caractéristiques suivantes :

- **Inclusion et équité** – Les personnes handicapées ont accès aux mêmes ressources, services et infrastructures que les autres Néo-Écossais. Elles peuvent participer à la vie de la société et avoir une vie épanouissante.
- **Pas d'obstacles** – Les personnes handicapées peuvent accéder aux bâtiments, aux rues, aux trottoirs et aux espaces communs. Ils ont le même accès au logement abordable, à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi, aux communications et aux transports que les autres Néo-Écossais. Il existe suffisamment de services pour les gens qui en ont besoin.
- **Sécurité et respect** – Les personnes handicapées se sentent en sécurité là où elles vivent. Elles ne subissent ni stigmatisation ni discrimination.
- **Éducation et sensibilisation** – Les Néo-Écossais sont conscients des problèmes liés à l'accessibilité et au handicap.
- **Proactivité** – L'importance de l'accessibilité est prise en compte à toutes les étapes de l'élaboration d'un programme ou d'une politique.

Accès aux services gouvernementaux de la Nouvelle-Écosse

Certains répondants ont indiqué qu'il est parfois difficile d'obtenir les services gouvernementaux dont ils ont besoin. Ils suggèrent donc les améliorations suivantes :

- **Ressources gouvernementales** – S'assurer que les services répondent aux besoins de tous les Néo-Écossais handicapés.
- **Politiques et processus** – Améliorer les modes de prestation des services nécessaires. Par exemple, faciliter la demande de services et permettre à davantage de personnes d'avoir accès à ces services.
- **Infrastructure accessible** – Rendre accessibles les lieux où les services gouvernementaux sont offerts. S'assurer de proposer des transports accessibles pour se rendre dans ces lieux.
- **Communications** – S'assurer que les renseignements portant sur les services gouvernementaux sont faciles à trouver et à comprendre. Diffuser les renseignements dans des formats accessibles, notamment à l'aide de panneaux, de sites Web, de documents et de vidéos.
- **Attitudes et compréhension** – Sensibiliser le personnel aux obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées afin qu'il puisse être respectueux et mieux aider le public.

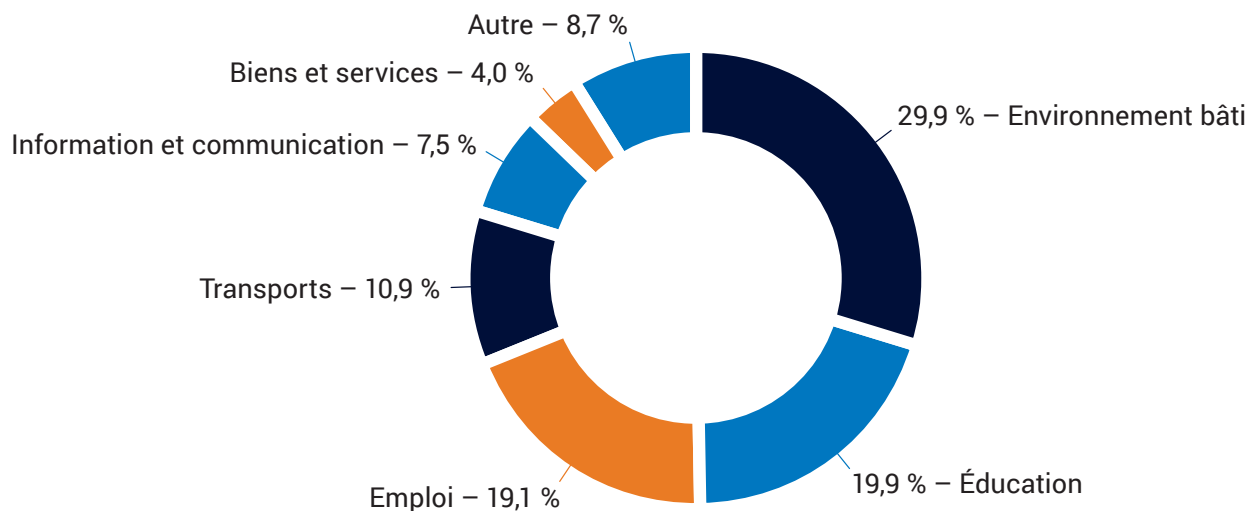
Priorités relatives aux normes d'accessibilité

Selon les participants aux groupes de discussion, les résultats les plus immédiats seraient liés aux domaines suivants :

- Biens et services
- Information et communication
- Environnement bâti

Parmi les répondants au questionnaire, 29,9 % ont indiqué que des normes devraient d'abord être créées pour l'environnement bâti, suivi de l'éducation (19,9 %) et de l'emploi (19,1 %).

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse créera des normes (règles et règlements) en matière d'accessibilité dans les domaines suivants. Selon vous, dans quel domaine devrions-nous d'abord créer des normes?

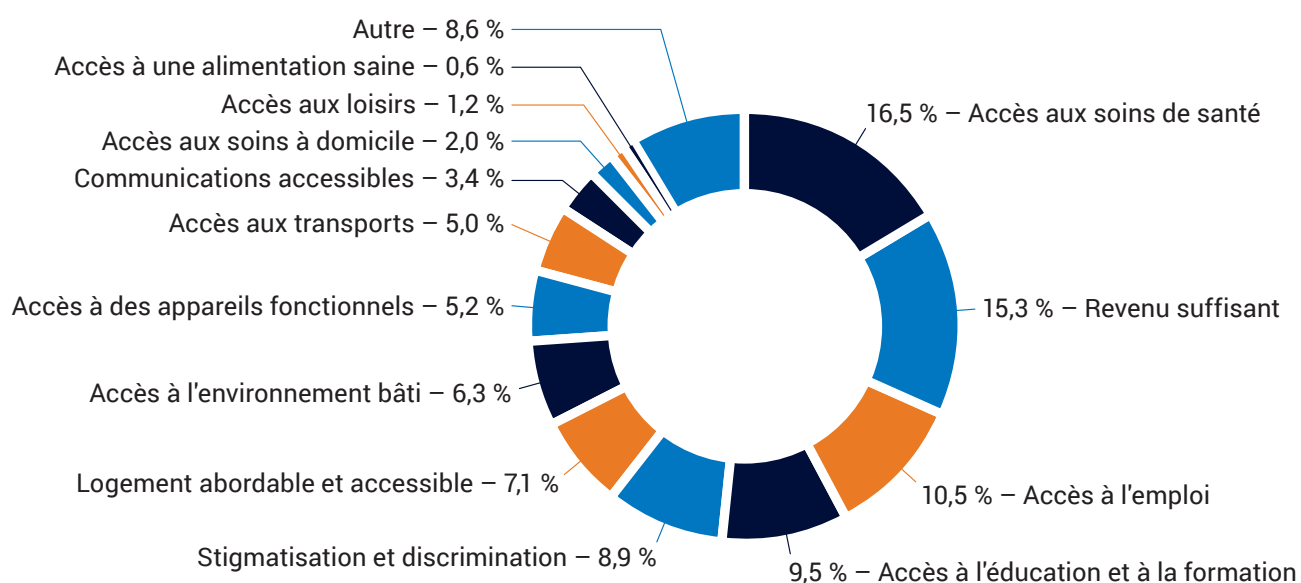


Questions importantes pour les personnes handicapées

Notre mandat consiste entre autres à s'occuper des problèmes pouvant ne pas être liés aux principaux domaines d'action. Selon les répondants, les deux principaux problèmes auxquels se heurtent les personnes handicapées sont les suivants :

- Accès aux soins de santé
- Revenus suffisants

Parmi les problèmes énumérés, lequel est le plus important pour les personnes handicapées en Nouvelle-Écosse?



Comment rendre la province accessible?

Selon les participants aux groupes de discussion, rendre la Nouvelle-Écosse accessible nécessite ce qui suit :

- Changer la culture, les attitudes et les comportements;
- Temps, énergie et ressources consacrés par tous les secteurs;
- Un engagement permanent, de la part du gouvernement, pour que la Nouvelle-Écosse devienne accessible; et comprendre que l'accessibilité n'est pas un enjeu politique.

Prochaines étapes

Nous continuons de consulter les Néo-Écossais pendant la préparation de la stratégie d'accessibilité pour l'automne 2018.

Séances de participation du public

Nous tenons des séances à l'intention du public. Les Néo-Écossais sont invités à y participer afin de donner leur avis sur les questions suivantes :

- Comment le gouvernement devrait-il décider des normes à créer en premier?
- Comment les collectivités peuvent-elles nous aider à atteindre notre objectif, c'est-à-dire rendre la Nouvelle-Écosse accessible?
- Quelles autres questions le gouvernement devrait-il prendre en compte pour rendre la Nouvelle-Écosse accessible?

Rendez-vous au novascotia.ca/accessibility (en anglais seulement) pour obtenir des renseignements sur ces séances.

Les Néo-Écossais n'étant pas en mesure d'assister aux séances peuvent nous faire part de leurs idées en envoyant un courriel à accessibility@novascotia.ca.

Autres consultations

Nous continuerons à rencontrer des employés du gouvernement, des entreprises, des municipalités, des établissements d'enseignement postsecondaire et des organismes communautaires pour obtenir leur point de vue sur la meilleure façon de mettre en pratique la nouvelle loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*).

Nous avons hâte de recevoir vos idées et de travailler ensemble pour créer une Nouvelle-Écosse accessible.



NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE